

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

**COMMUNE DE MONTLUEL**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-07-10-013**  
**Séance du 10 juillet 2020**

Date de convocation : 4 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 4 juillet 2020

**L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-neuf heures cinquante minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel compte tenu de la crise sanitaire au sein de la salle polyvalente, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.**

**PRESENTS :** Romain DAUBIÉ, Franck GENILLON, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Albane COLIN

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :** Christian GUILLEMOT, Mustafa SARIKAYA, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Manon RIGOLLIER, Bertrand GUILLET

**ABSENTS :** -

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Philippe BELAIR

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoirs : 6

**Objet :** Règlement du Trait d'Union

**Rapporteur :** Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire expose qu'il est de coutume de remettre à jour régulièrement le règlement de fonctionnement des temps d'accueil périscolaires et extrascolaires, en fonction de certaines évolutions externes ou internes.

Ces modifications permettent notamment de prendre en compte la demande de certains parents de pouvoir bénéficier du centre de loisirs pour leurs enfants au cours de la première semaine d'août, alors que la structure est habituellement fermée les trois premières semaines d'août.

A titre exceptionnel, la commune souhaite pouvoir accompagner les parents qui doivent continuer une activité professionnelle pendant la période estivale, à l'issue de la période de confinement sanitaire lié au COVID 19.

Monsieur le Maire précise que le règlement et son annexe sont communiqués aux familles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le règlement et son annexe modifiés ;
- **DE DIRE** que le règlement et son annexe sont d'application immédiate.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme, je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur

Le Maire  
Romain DAUBIÉ

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire  
Romain DAUBIÉ